



Conseil des
commissaires

Le mercredi 22
novembre 2017

Levée de la séance :
20 h 20

**Résumé des décisions prises par les membres
du conseil des commissaires de la Commission scolaire de
Portneuf 310, rue de l'Église, Donnacona
sous la présidence de monsieur David Montminy**

Le conseil des commissaires a autorisé le directeur général, M. Luc Galvani, ou le directeur du service des ressources humaines, M. Éric Bouchard, à signer tout document relatif à l'amendement de la convention collective des professionnelles et des professionnels de l'éducation du Québec, concernant la prime pour les psychologues.

Le conseil des commissaires a entériné une résolution pour que la Commission scolaire de Portneuf puisse effectuer, d'ici le 30 septembre 2018, des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, pour un montant n'excédant pas 15 806 000 \$.

Le conseil des commissaires a autorisé la cession du contrôle majoritaire des actions d'Autobus Pont-Rouge Itée à R. Bouffard et Fils inc.

Le conseil des commissaires a autorisé la cession du contrôle majoritaire des actions d'Autobus Saint-Basile Itée à R. Bouffard et Fils inc.

Le conseil des commissaires a mandaté la secrétaire générale à informer les procureurs *ad litem* de la Commission scolaire de Portneuf, soit le cabinet Morency société d'avocats, que la Commission scolaire de Portneuf exige que toutes discussions de règlement avec les demandeurs dans le présent dossier soient confidentielles et conditionnelles à une entente au préalable avec ses assureurs visés par l'Appel en garantie.

Luc Galvani,
directeur général

